

pour autoriser le ministre, conformément au Règlement approuvé par le gouverneur en conseil, à faire remise du remboursement d'un prêt ou de toute partie d'un prêt fait à un Indien en vertu de cette autorisation et pour autoriser la création, dans le Fonds du revenu consolidé, d'un compte spécial qui sera connu sous le nom de Compte d'aide au logement indien

a) sur lequel seront imputés tous les prêts et avances consentis en vertu de la présente autorisation; et

b) sur lequel seront crédités

(i) tous les remboursements en principal des prêts,

(ii) tous les remboursements d'avances, et

(iii) tous les montants dont le ministre aura fait remise en vertu de la présente autorisation,

le montant total qui peut être ainsi imputé sur le compte en tout temps, après déduction de toutes les avances en cours ne devant pas dépasser \$1,000,000, \$1,000,000.

M. le président: Le crédit L51a est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(Le crédit est adopté avec dissidence.)

Régions septentrionales—

L52a. Prêts au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest pour des dépenses en immobilisations, selon les modalités et conditions prescrites par le gouverneur en conseil, lesquels prêts, pour les fins du crédit 118 du Nord canadien et des Ressources nationales, dans la Loi spéciale des subsides 1963, seront considérés comme des dépenses d'immobilisation faites dans les Territoires ainsi que le prévoit l'accord conclu en vertu dudit crédit, \$2,700,000.

M. le président: Le crédit L52a est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(Le crédit est adopté avec dissidence.)

L53a. Prêts au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, pendant l'année financière courante et les années suivantes, selon les modalités et conditions prescrites par le gouverneur en conseil, pour aider à la confection de plans et à la construction d'un service d'eau et d'égouts à Hay River (Territoires du Nord-Ouest), \$558,000.

M. le président: Le crédit L53a est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(Le crédit est adopté avec dissidence.)

L54a. Prêts au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, pendant l'année financière courante et les années suivantes, selon les modalités et conditions prescrites par le gouverneur en conseil, pour l'aménagement d'une ville à Pine Point (Territoires du Nord-Ouest), \$500,000.

M. le président: Le crédit L54a est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(Le crédit est adopté avec dissidence.)

M. le président: Ceci termine l'étude des crédits du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales et du ministère des Affaires canadiennes et du Nord canadien.

Les prévisions budgétaires du ministère des postes.

MINISTÈRE DES POSTES

1a. Services postaux, \$1,950,000.

M. le président: Le crédit 1a est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(Le crédit est adopté avec dissidence.)

M. le président: Ceci termine l'étude des crédits du ministère des Postes. Le comité va maintenant étudier les crédits du Conseil privé.

CONSEIL PRIVÉ

10a. Administration—Pour étendre la portée du crédit 10 du Conseil privé au Budget principal de 1966-1967 afin d'inclure la subvention prévue dans le présent budget et afin de pourvoir à un montant supplémentaire de \$300,000.

M. le président: Le crédit 10a est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(Le crédit est adopté avec dissidence.)

15a. Dépenses des commissions royales d'enquête selon le détail des affectations, \$472,800.

M. le président: Le crédit 15a est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(Le crédit est adopté avec dissidence.)

15c. Dépenses des commissions royales d'enquête selon le détail des affectations, \$908,000.

M. Nasserden: Monsieur le président, je pose la question de privilège, car je m'oppose à la façon actuelle d'adopter tant de millions de dollars...

Des voix: Règlement.

M. Nasserden: ...sans examen de la part de...

M. le président: A l'ordre. Je signale au député l'ordre de la Chambre émis le mardi 22 novembre 1966 et stipulant:

Que, le vendredi 25 novembre 1966, à 5 h. 30 de l'après-midi, il soit immédiatement disposé, sans amendement ni débat, nonobstant les dispositions des divers articles du Règlement, de toutes les questions nécessaires pour voter la totalité du budget principal et des budgets supplémentaires, déposés au cours de la présente session et, par la suite, de toutes les procédures subséquentes conduisant à l'adoption de la loi des subsides, fondée sur lesdits budgets;

M. Nasserden: Eh bien, monsieur le président...

Des voix: Règlement.

M. Nasserden: ...je pose la question de privilège pour manifester mon mécontentement au sujet de la façon...

M. le président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le crédit 15c est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(Le crédit est adopté avec dissidence.)